

BESSÉ

CONSEIL EN  
ASSURANCES

Mise en place des Fichiers Véhicules Assurés (FVA) depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019

## Bessé mise sur des solutions dédiées et sur-mesure pour la gestion des parcs des professionnels de l'automobile

*Paris, le 16 janvier 2019 – Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, les pouvoirs publics imposent la mise en place d'un Fichier des Véhicules Assurés (FVA) permettant aux Forces de l'Ordre de vérifier la validité de l'assurance des véhicules contrôlés. Tout véhicule terrestre à moteur sera soumis à cette obligation excepté les véhicules non-immatriculés.*

*Conseil des professionnels de l'automobile, Bessé Motors accompagne l'ensemble de ses clients pour la mise en place de ce nouveau fichier. Pour faciliter leurs démarches, des outils digitaux dédiés ont également été mis au point.*

### Limiter le nombre de véhicules non assurés

Avec cette nouvelle réforme, le gouvernement souhaite lutter contre la recrudescence des véhicules non-assurés.

Tous les véhicules immatriculés, en circulation, devront figurer sur ce nouveau fichier, au plus tard 72 heures après leur mise en circulation.

Dans le cas contraire, tout propriétaire de véhicule se verra sanctionné par une amende pouvant s'élever jusqu'à 5 000 euros...

Afin de régulariser la situation de l'ensemble de ses clients avant le 1<sup>er</sup> janvier 2019, Bessé a mis en place un ensemble d'outils pour faciliter leurs démarches et effectuer leur déclaration dans les temps.

Les professionnels ont dû effectuer leurs déclarations pour :

- Tous les véhicules immatriculés en circulation
- Toutes les entrées / sorties de véhicule du parc en cours d'année

### Un accompagnement sur-mesure pour la mise en place de son FVA

Investi sur le dossier FVA depuis de nombreux mois, Bessé Motors a initié un dialogue avec les fournisseurs de logiciels du marché des professionnels de l'automobile (DMS), REYNOLDS, DATAFIRST, ICARSYSTEMS, EVELOG... et mobilisé ses équipes d'informaticiens pour mettre au point des solutions adaptées à chacun de ses clients.

Alors que nombre d'entre eux étaient, semble-t-il, passés à côté du sujet, le travail préparatoire effectué par Bessé a facilité l'appréhension du sujet par l'ensemble des clients et leur a donné l'opportunité de s'emparer du dossier bien en amont.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bessé en a par ailleurs profité pour revoir ses outils internet pour mettre à disposition, outre la gestion des sinistres en lignes et autres services, la possibilité de répondre à cette obligation légale.

*« Nos équipes ont été mobilisées dès le mois d'avril pour accompagner nos clients dans ce changement. Nous avons fait évoluer notre portail extranet dédié aux professionnels de la Distribution Automobile en intégrant de nouvelles fonctionnalités permettant à chacun de nos clients de se mettre en conformité avec cette exigence réglementaire. »* déclare **Cyprien Laubin**, Directeur du pôle Bessé Motors.

## Le 1<sup>er</sup> extranet qui simplifie la gestion des professionnels de l'automobile et la déclaration des sinistres

Dans la continuité d'un accompagnement de A à Z de ses clients ainsi que pour faciliter leurs démarches, Bessé a mis en place un portail extranet dédié à la gestion, au quotidien, du parc automobile de ses clients.

Ce portail extranet a été enrichi pour permettre de déclarer, en temps réel, l'entrée et la sortie des véhicules d'un parc automobile. La mise à jour de la flotte s'y effectue ensuite de manière automatique.

L'extranet Bessé Motors peut être mis à jour :

1. Par la mise en place d'un échange de données informatisées (EDI)
2. Par dépôt d'un fichier Excel dans le compte client
3. En renseignant chaque entrée/sortie d'un véhicule du parc

Enfin ce portail extranet permet également de déclarer et de suivre l'ensemble des sinistres automobiles, responsabilité civile, dommages aux biens et de mandater en ligne un expert automobile.

Bessé est référencé par le marché de l'assurance sur le métier de la distribution automobile.

Participant régulièrement aux réunions de l'Association pour la Gestion des Informations sur le Risque en Assurance (AGIRA), Bessé Motors est doté d'une véritable légitimité et expertise sur le marché de l'assurance ; Bessé Motors est un acteur pilote auprès de l'ensemble des instances professionnelles du





### À propos de Bessé :

*Les hommes et les femmes de Bessé sont des experts ultraspécialisés dans le conseil et le service aux entreprises. Plus que de simples courtiers, leur métier est centré sur le conseil sur-mesure en assurance et l'accompagnement quotidien et durable de leurs clients en France et à l'internationale. Fort de ses 450 collaborateurs, Bessé est un acteur indépendant et incontournable du secteur. Fondé il y a plus de 60 ans, Bessé est l'un des leaders français du courtage et du conseil en assurances pour les entreprises et apporte plus de 900 millions d'€ de primes au marché de l'assurance.*

### Bessé en quelques chiffres :

- 450 collaborateurs
- 1300 entreprises clientes
- 210 000 bénéficiaires en protection sociale
- 900 millions d'€ de primes pour l'ensemble de l'activité